

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction générale de l'action sociale

Sous-direction des âges de la vie

Circulaire DGAS/SD 2 n° 2008-84 du 5 mars 2008 relative à l'application du plan national canicule 2008

NOR : M TSA0830183C

Date d'application : immédiate.

Résumé : La présente circulaire a pour objectif de demander aux départements de compléter les tableaux de recueil d'information sur l'ouverture des registres communaux, les plans bleus et les pièces rafraîchies dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ainsi que sur les plans bleus dans les établissements pour personnes handicapées.

Mots clés : registres communaux, plans bleus, pièces rafraîchies, établissements d'hébergement pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées.

Annexes :

- Annexe I. – Mise en place des registres de recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants.
- Annexe II. – Mise en place des pièces rafraîchies dans les établissements pour personnes âgées.
- Annexe III. – Mise en place des plans bleus dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.
- Annexe IV. – Mise en place des plans bleus dans les établissements pour personnes handicapées.

Textes de référence :

- Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.
- Décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005.
- Article D. 312-160 et article D. 312-161 du code de l'action sociale et des familles.
- Circulaire interministérielle DGS/DESUS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/2007/185 du 4 mai 2007 relative au plan national canicule 2007.
- Courrier du directeur général de l'action sociale du 14 juin 2007 sur la mise en place des plans bleus dans les établissements pour personnes handicapées.

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, la secrétaire d'Etat à la solidarité à Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour exécution]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour exécution]).

Dans le cadre de la préparation du plan national canicule 2008, vous trouverez en pièces jointes les fichiers de synthèse renseignés grâce aux remontées d'informations que vous avez communiquées à la direction générale de l'action sociale en 2007. Je vous demande de vérifier et de compléter, pour votre ressort territorial, les données contenues dans ces fichiers au vu des évolutions intervenues. Les tableaux concernent les registres nominatifs communaux, les plans bleus et les pièces rafraîchies dans les établissements pour personnes âgées ainsi que les plans bleus dans les établissements pour personnes handicapées.

En ce qui concerne les registres communaux des personnes vulnérables isolées à domicile, il reste encore trois villes de plus de 10 000 habitants qui n'ont pas mis en place ce dispositif. Je vous demande de vous rapprocher des maires concernés pour les inciter à le faire, cette obligation relevant de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et du décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004. Je vous demande également d'inciter les maires de villes de plus de 5 000 habitants à le mettre en place. J'insiste sur l'importance de ce registre qui doit permettre l'intervention, si nécessaire, des services sociaux ou des services sanitaires auprès des personnes isolées à domicile.

Par ailleurs, les établissements d'hébergement pour personnes âgées doivent disposer d'au moins une pièce rafraîchie (décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005). D'après les remontées d'informations, 96,82 % des établissements en sont équipés. Certains d'entre eux ne sont pas équipés pour des raisons climatiques, géographiques ou touchant à la situation et à la configuration des bâtiments qui sont recevables. Par contre, d'autres n'apportent aucune justification à leur non-équipement. Les foyers-logements dont le GMP est inférieur à 300 sont les moins équipés. Je vous demande d'intervenir auprès de ces établissements afin qu'ils se conforment à cette obligation, le cas échéant par l'achat d'équipements mobiles afin de permettre d'attendre la mise en place d'une installation fixe lorsqu'elle est nécessaire.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées doivent également élaborer un plan détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique, appelé « plan bleu » en application du décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005. A ce jour, 94,47 % des établissements en sont dotés. 69,88 % ont signé une convention de partenariat avec un établissement de santé proche. Il vous appartient de rappeler à toutes les structures qui ne l'auraient pas établi qu'il s'agit d'une obligation.

Enfin, la mise en place d'un « plan bleu » dans les établissements pour personnes handicapées a fait l'objet d'un courrier de ma part, daté du 14 juin 2007, aux préfets et aux directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales. D'après les remontées d'informations, 32,84 % de l'ensemble des établissements avaient mis en place fin 2007, tout ou partie des mesures préconisées dans le cadre des « plans bleus », par assimilation avec les dispositifs qui sont opérationnels dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et les foyers-logements.

Je vous demande de bien vouloir vérifier et mettre à jour le cas échéant les quatre tableaux que vous trouverez en annexe et de me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous demande de communiquer les données actualisées à la direction générale de l'action sociale (dominique.telle@sante.gouv.fr pour les registres communaux, les pièces rafraîchies et les plans bleus dans les établissements pour personnes âgées et patrice.perroteau@sante.gouv.fr en ce qui concerne les établissements pour personnes handicapées) pour le 28 mars 2008 au plus tard.

Je vous remercie de votre implication sur ce dossier toujours sensible.

Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT

ANNEXE I

MISE EN PLACE DES REGISTRES DE RECENSEMENT
 DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Nombre de départements ayant répondu : 96/96.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
<i>Région Alsace</i>				
67 Bas-Rhin	100 % (12 communes)	Toutes les communes de + de 5 000 habitants ont ouvert un registre.		
68 Haut-Rhin	100 %	Toutes les communes de + de 5 000 habitants ont ouvert un registre.	La DDASS a mis en place un applicatif web sécurisé permettant aux communes de gérer leur registre. En cas d'alerte, un mot de passe est délivré aux associations référentes qui ont ainsi immédiatement accès aux registres des communes dont elles ont la charge. En outre, la ville de Colmar (68) a adressé un courrier à 2 500 personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules à leur domicile, en leur proposant la visite du conseiller municipal délégué de leur quartier. Pour éviter tout risque de confusion, les élus se présentent au domicile des personnes munis de leur carte de conseiller municipal. Ces visites permettent d'affiner les besoins et les attentes de cette population. Les personnes âgées se voient également remettre un memento avec quelques numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence dont le numéro du conseiller municipal leur ayant rendu visite.	314 / 377 commune ont répondu avoir mis en place un registre, soit 82 %.
<i>Région Aquitaine</i>				
24 Dordogne	100 % : Périgueux, Bergerac, Sarlat	50 % des communes de + de 5 000 habitants	Bergerac : le CCAS gère le dossier : toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ont été contactées par courrier du maire. Le CCAS s'appuie sur les associations d'aide à domicile, le Clic territorial, les directeurs de résidences personnes âgées.	67 % des communes ont répondu avoir ouvert un registre en 2006 (2 568 personnes inscrites).

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
33 Gironde	100 % (21 communes)			
40 Landes	100 %	80,36 % correspondant à 89 % des habitants du département.		Les communes qui n'ont pas de registre sont essentiellement des petites communes. Toutes les communes de plus de 5 000 habitants en disposent. Une lettre signée du préfet le 1 ^{er} juin 2007 leur demande de préciser les moyens d'information auprès des personnes isolées.
47 Lot-et-Garonne	3 communes (100 %)	6 communes de 5 000 habitants à 10 000 habitants (100 %) et 98/310 communes moins de 5 000 habitants		La totalité des communes de + 5 000 habitants a procédé au recensement et ouvert un registre. Dans les autres communes, les personnes vulnérables font l'objet d'un suivi de proximité réel, compte tenu de la petite taille des communes, mais souvent non formalisé auprès des services de l'Etat.
64 Pyrénées-Atlantiques	100 % des 11 villes de + de 10 000 habitants	100 % des communes de + 5 000 habitants	Les communes les plus importantes ont prévu une forte mobilisation en cas de niveau 3 avec le concours de tous les services d'aide à domicile, la participation de bénévoles (plan Orthez) et parfois le recrutement de personnels saisonniers (plan Biarritz); par exemple la ville de Pau a désigné pour chaque personne inscrite sur le registre communal 1 référent.	343/548 communes ont répondu avoir mis en place le fichier, soit une couverture de 84,74 % de la population du département; relance faite par courrier en 2007.
<i>Région Auvergne</i>				
3 Allier	100 % (5 communes)	100 % des communes de + de 5 000 habitants, 83 registres ouverts pour 119 communes ayant répondu à l'enquête.	Informations par voie d'affiches et de presse - intervention des services d'aide ménagère, de portage de repas, du CCAS - appel au voisinage - dans les petites communes (peu de personnes inscrites), contact téléphonique régulier.	Enquête réalisée par l'association des maires de l'Allier: 119 réponses reçues (à noter que 3 des communes de + de 10 000 habitants disposent d'un registre, mais n'ont pas répondu à l'enquête, ce qui laisse supposer qu'il y a beaucoup plus de registres que ceux recensés). Complément d'enquête - en cours sur 2007 va porter sur les registres ouverts dans les communes de plus de 2 500 habitants.
15 Cantal	100 % (1 commune)	100 % pour communes > 5 000 habitants (3)		

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
43 Haute-Loire	1 ville de + 10 000 habitants, registre ouvert	Sur 268 communes concernées, 41 % disposent d'un registre et 29 % n'ont pas encore répondu (en cours), les liste ouvertes couvrent 68% de la population du territoire (143 029 personnes sur une population de 210 000), 818 personnes sont inscrites.		Une commune de + de 10 000 habitants qui est le Puy-en-Velay et dont le registre a été ouvert le 5 juillet 2006 avec 19 personnes inscrites: les maires ont été réinvités à mettre en place des registres, dans un cadre plus global des plans d'urgence. Enfin, l'ADMR qui couvre une très vaste zone rurale accepte de mettre à disposition un fichier des personnes suivies, en cas de demande préfectorale, dans le cadre des plans d'urgence.
63 Puy-de-Dôme	100 % soit 7 communes	35 communes sur 38 de + de 2 500 habitants ont un registre.	Certaines communes ont développé des services spécifiques type portage d'eau, rappel automatique (Clermont-Ferrand, Aulnat...).	Juillet 2007 : complément d'enquête en cours sur la tenue des registres (auprès des communes de plus de 2 500 habitants).
<i>Région Bourgogne</i>				
21 Côte-d'Or	100 % (5 communes)	100 % des communes de + de 3 000 habitants.	dispositif Ecoute 21 : dispositif fonctionnant sur l'ensemble du département (hors Dijon) pour les personnes âgées isolées au domicile dont les appels seraient relayés auprès des communes et des services d'aide à domicile.	Activation du registre dès déclenchement niveau 2.
58 Nièvre	100 % (3 villes)	278 communes ont ouvert ce registre - 43 communes ont informé la population mais n'ont pas ouvert ce répertoire ou l'ouvriront à la première inscription : il s'agit de communes de 500 habitants environ, la plupart en zone rurale où les élus connaissent bien leurs administrés - toutes les communes de + de 5 000 habitants disposent de ce registre.	Permanence des élus sur la ville de Nevers pendant la période de canicule.	
71 Saône-et-Loire	100 % (5 communes)	Toutes les villes de plus de 5 000 habitants disposent d'un registre nominatif.		Toutes les villes de plus de 10 000 habitants ont contacté les personnes âgées inscrites sur le registre les WE pendant l'alerte niveau 2.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
89 Yonne	100 %	100 % des communes de plus de 5 000 habitants.		449 sur 454 communes ont mis en œuvre un registre.
<i>Région Bretagne</i>				
22 Côtes-d'Armor	100 % (7 communes)	100 % (7 communes)		Les 14 communes de +5 000 habitants ont ouvert un registre régulièrement actualisé.
29 Finistère	100 % (11 communes)	35 % des communes de 5 000 à 10 000 habitants (7 communes)		58 % des communes de plus de 5 000 habitants et 22 % de l'ensemble des communes du Finistère a ouvert un registre représentant plus de la moitié de la population départementale (53 %).
35 Ille-et-Vilaine	100 %	100 % des communes de + 5000 habitants		
56 Morbihan	100 %	100 % des communes de + de 5 000 habitants.	Certains établissements ouvrent leurs portes aux personnes isolées à leur domicile afin de les faire bénéficier d'un lieu spécialement équipé en système de rafraîchissement.	Toutes les communes du département (261) ont répondu à la demande de mise en place d'un registre des personnes isolées à leur domicile ; (certaines communes ne comptabilisent aucune inscription sur ce registre, ce qui s'explique souvent par le faible nombre de personnes âgées et handicapées seules à domicile).
<i>Région Centre</i>				
18 Cher	100 %			270/ 290 communes ont ouvert un registre.
28 Eure-et-Loir	100 % (7 communes)			Sur les 403 communes, on compte approximativement 50 % des communes disposant d'un registre.
36 Indre	2 villes + 10 000 habitants, Châteauroux : 1 000 inscrits, Issoudun : 1 personne.			
37 Indre-et-Loire	100 %	les 16 communes de plus de 5 000 habitants ont mis en place les registres.	Les services du CG participent également au suivi des personnes isolées à domicile : plate-forme et permanences téléphoniques (Touraine Reper'Age, en liaison avec les CLIC) et sont associés à la réunion en préfecture. La ville de Tours a mis en place un service d'appel des personnes inscrites sur les registres et participe au COD.	

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
41 Loir-et-Cher	100 % (3 communes)		En cas d'absence d'inscription facultative à ce recensement volontaire, de nombreuses communes ont créé en plus un fichier de personnes potentiellement fragiles, visitées régulièrement par un agent communal ou les familles des intéressées (vérifié dans ce dernier cas par la commune).	Pertinence de ce critère ?????
45 Loiret	9 sur 10 communes		Devant les difficultés rencontrées par certaines communes pour obtenir des personnes sensibles qu'elles se déplacent vers les lieux rafraîchis, plusieurs communes ont décidé d'apporter plutôt des moyens de rafraîchissement autonomes aux dites personnes (climatisation, ventilateur).	Sur 334 communes, 205 ont ouvert un registre.
<i>Région Champagne-Ardenne</i>				
8 Ardennes	100 % (7 communes de + de 5 000 habitants)	91 % de l'ensemble des communes y compris les petites		Sur Charleville-Mézières (chef-lieu) il y a recrutement de saisonniers pour le suivi des personnes à domicile recensées.
10 Aube	100 % (5 villes)	7 sur 8 communes du dépt de + de 5 000 habitants ont ouvert un registre.		Sur 433 communes, 47 ont ouvert un registre.
51 Marne	100 % (5 communes)	100 % (9 communes)	En l'absence d'inscription à ce recensement basé sur le volontariat, de nombreuses petites communes ont élaboré en plus un fichier de personnes fragiles surveillées et visitées régulièrement par un agent de la commune.	Sur 619 communes, 244 ont effectué un recensement.
52 Haute-Marne	100 % (3 communes)	175 communes sur 432 ont répondu avoir ouvert un registre.		
<i>Région Corse</i>				
20 Corse-du-Sud	100 % (2 communes)		Devant les difficultés rencontrées par certaines communes pour obtenir des personnes fragiles qu'elles se déplacent vers les lieux rafraîchis, plusieurs communes ont décidé de leur apporter plutôt des moyens de rafraîchissement autonomes.	Plus de 40 communes ont effectivement mis en place un registre de source sûre. Sur les 124 petites communes restant nous ne sommes pas entièrement certains qu'ils n'aient pas mis en place ce registre puisque pour l'année 2005 la presque totalité de ces dernières en avaient un.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
20 Haute-Corse	100 % (1 commune) a ouvert un registre.	Communes ayant ouvert un registre, 75 % de communes de 5 000 habitants, 71 % de communes de 3 000 habitants, 77 % de communes de 2 000 habitants.	La ville de Bastia a créé un service d'accueil et d'information, une personne est chargée de la communication, un numéro info service a été mis en place.	Sur les 236 communes du département seulement 132 ont répondu au courrier du préfet soit 55,93 %.
<i>Région Franche-Comté</i>				
25 Doubs	100 %	100 % des communes de + de 2 000 habitants.	Toutes les personnes inscrites sur les registres communaux font l'objet d'un suivi régulier (appels téléphoniques, visites, distribution d'eau, de recommandations...). Les partenariats sont mis en œuvre avec les réseaux de bénévoles. Il est noté globalement une légère recrudescence des demandes d'inscription sur lesdits registres. A noter la mise en place au CCAS de Besançon d'une cellule journalière interne aux services municipaux mobilisant les différents services en lien avec les habitants avec l'activation d'un plan de mobilisation citoyenne et de proximité.	Les maires de toutes les communes du département ont également été destinataires d'un courrier et monsieur le président du conseil général a comme l'an dernier été saisi : il a d'ores et déjà fait savoir qu'il avait prévu - entre autres - des mesures significatives d'accompagnement financier pour les établissements et services ayant en charge des personnes âgées.
39 Jura	100 % (3 communes)	5 sur 8 communes de + de 2 000 habitants tiennent un registre.		Malgré info faite par le préfet, le DDASS, et un mail rédigé et transmis par l'association des maires du Jura, peu de personnes recensées sur villes de + 10 000 habitants.
70 Haute-Saône	100 % (2 communes) et 100 % des communes de plus de 5 000 habitants.	23 sur 545 communes	Les communes concernées ont mis en place une procédure de suivi des personnes recensées.	Il s'agit des communes ayant informé la préfecture de l'ouverture du registre. D'autres l'ont probablement fait sans en informer la préfecture.
90 Territoire de Belfort	100 %	100 % des communes de plus de 3 000 habitants ont ouvert un registre.	Ce registre est activé dès le passage au niveau MIGA (prise de contact téléphonique ou au domicile des personnes inscrites).	101 communes sur 102 ont ouvert un registre quel que soit le nombre d'habitants. Courrier envoyé le 31 mai au dernier village qui n'a pas de registre.
<i>Région Ile-de-France</i>				
75 Paris	100 % (1 commune)			+ 7 344 personnes inscrites à la date du 13 juin 2006.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
77 Seine-et-Marne	100 %		Rappel des mesures de prévention diffusées dans les articles de presse, les magazines municipaux, les affiches. Suivi régulier des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à domicile (appels téléphoniques, visites à leur domicile, distribution de bouteilles d'eau, distribution de brumisateurs).	511 registres sur 514 communes.
78 Yvelines	100 %	76 % des communes de moins de 10 000 habitants tiennent un registre. Toutes les communes de plus de 3 000 habitants en ont un, à l'exception d'une commune.	Ces informations sont utilisées par les coordinations gérontologiques locales, en lien avec les CCAS afin d'apporter une aide aux personnes isolées. En effet, le conseil général a recruté pendant l'été des jeunes qui se rendent aux domiciles des personnes âgées qui le souhaitent.	
91 Essonne	80 %	133 communes soit 79 % des communes de plus de 5 000 habitants et 67 % de l'ensemble des communes du département.	Rappel des mesures de prévention, appels téléphoniques, visites à domicile, distribution d'eau, désignation d'un « parrain » pour les personnes vivant seules.	Enquête réalisée par la préfecture en avril 2007 à laquelle 72 % des communes ont répondu à ce jour.
92 Hauts-de-Seine	100 %			Toutes les communes du département ont mis en place un registre depuis l'été 2004.
93 Seine-Saint-Denis	100 %		L'organisation autour du registre de ville de Drancy est particulièrement opérationnelle et claire ; celle-ci prévoit notamment en niveau 2 : - la mise en place de la cellule de crise locale en configuration H24 qui se réunit 2 fois par jour - le renforcement du plan de communication (panneau d'affichage, journal municipal, site internet de la ville) - le CCAS assure : - la gestion des signalements des personnes vulnérables et isolées - le renforcement du personnel dans les résidences de la commune - la mobilisation du personnel communal pour le maintien à domicile et le portage des repas - les personnes à domicile recensées sont contactées par téléphone - le CCAS se rapproche des associations d'aide à la personne sur la ville pour les mobiliser.	
94 Val-de-Marne	100 %		Les communes ont toutes un référent canicule, certaines se sont réunies en cellule de crise. Toutes les communes ont au moins pris contact par téléphone avec les personnes inscrites sur leur registre. Certaines ont réalisé des visites.	Toutes les communes (47) ont mis en place le registre de recensement des personnes fragiles.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
95 Val-d'Oise	100 %	100 % des communes de + de 5 000 habitants ont ouvert un registre.		Seules 48 communes de - de 5 000 habitants n'ont pas encore ouvert de registre.
<i>Région Languedoc-Roussillon</i>				
11 Aude	100 % (3 communes)	100 % des communes de + 3 500 habitants (8 communes) et 71,80 % pour les autres communes (428 communes).	Appels quotidiens / mise à disposition de salles climatisées / numéro vert pour signalement et infos / crèches sensibilisées / messages / radio locale / affichage lumineux avec rappel des préconisations / maraudes pour les SDF.	
30 Gard	100 % (7 communes)	Toutes les communes du département de plus de 5 000 habitants ont mis en place le registre. Au total 219 communes du département déclarent avoir mis en place le registre.	A Nîmes: dispositif prévention mairie-élèves infirmières axé sur ciblage et visite à domicile populations les + fragiles. A Alès: création « voisins tuteurs » avec recensement personnes à risques/mise à jour constante. Plan actions développé CCAS/relais associatifs - professionnels. Outil téléalerte opérationnel (en - de 20 mn). A Bagnols-sur-Cèze: protocole canicule effectif. Au niveau 2 passage auxiliaire de vie si nécessaire chez personnes enregistrées. Suivi avec CLIC.	57 communes ont ouvert un registre mais n'ont pas d'inscrits.
34 Hérault	100 %	100 % des communes de + de 5 000 habitants.		Toutes les communes de plus de 5 000 habitants ont mis en place le registre de recensement des personnes fragiles.
48 Lozère	100 %	129 communes sur 185 relance des communes de plus de 5 000 habitants avant l'été 2007.		Beaucoup de très petites communes dans lesquelles le suivi des personnes se fait, mais pour lesquelles il n'y a pas de registre formalisé. Toutes les communes de taille plus importante (2 000 à 10 000 habitants ont mis en place un registre).
66 Pyrénées-Orientales	100 %	97,3% (213 communes sur 219)	Durant la phase du plan canicule les personnes les plus isolées sont appelées tous les jours et le cas échéant, si besoin, la Croix-Rouge est informée afin d'aller apporter assistance.	

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
<i>Région Limousin</i>				
19 Corrèze	100 % (3 villes)	206		Reste 77 communes de très petite taille qui n'ouvriront pas de registre: la taille de la commune < 200 habitants permet au maire et au membres du conseil municipal de connaître toute situation potentiellement difficile. Pour les communes > 5 000 habitants, une évaluation qualitative est en cours dans la perspective du CDC du 28 juin 2007.
23 Creuse	Toutes les villes de + 5 000 habitants et les 10 premières communes du département.	133		Le recensement par voie postale, téléphone, visite, affichage a été effectué pour élaborer un registre; toutefois, dans les petites communes rurales les personnes ne se sont pas spontanément inscrites sur le registre. Les liens de proximité existant sur ces territoires, le repérage des personnes fragilisées est effectif sans être formalisé.
87 Haute-Vienne	100 % (3 communes)	136/198 communes soit 68,7 % de ces communes (100 % des communes de + de 5 000 habitants soit 9 communes).	Standard tél. ouvert 24/24 et 7J/7 (numéro vert) par ville Limoges en niveau MIGA, en liaison avec services assistance à domicile ou secours en cas d'appel signalant détresse.	
<i>Région Lorraine</i>				
54 Meurthe-et-Moselle	100 % soit 10 communes	98 % des communes de Meurthe-et-Moselle ont organisé un recensement. 100 % des communes de + de 5 000 habitants, soit 32 communes.		les 2 % restants sont des communes de moins de 900 habitants et ont fait l'objet d'une relance par courrier le 22 mai 2007.
55 Meuse	100 % (2 communes: Verdun et Bar-le-Duc)	100 % des + de 5 000 habitants.		98 % des autres communes
57 Moselle	100 %	88 % des communes de plus de 5 000 habitants et 73 % des communes de plus de 2 000 habitants ont ouvert un registre.		La non-remontée d'informations ne signifie pas automatiquement qu'il y a absence d'ouverture de registre.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
88 Vosges	100 %	100 % des communes de plus de 5 000 habitants soit 12.		340/512 ont mis en place un registre. En 2007, nouvelle lettre à tous les maires: 3 communes n'ont pas encore répondu.
<i>Région Midi-Pyrénées</i>				
9 Ariège	100 % (1 commune)	100 % des communes de 5 000 à 10 000 habitants (3 communes).	le CLIC du canton de Lavelanet a participé au recensement des personnes âgées ou handicapées vulnérables et a sollicité les partenaires locaux pour mettre en œuvre une politique préventive des fortes chaleurs et leur a proposé des outils (fiches conseils, procédure de signalement, affichettes...).	313/332 communes ont ouvert un registre (relance DDASS du 31 mai 2007 avec délai de réponse au 15 juin).
12 Aveyron	100 % (5 communes)		Articles de presse, prospectus, rappel des personnes inscrites sur les registres, réunion, cellule de veille ou de crise, recensement des lieux climatisés.	1/7 commune disposant d'un CCAS tient une permanence le samedi.
31 Haute-Garonne	100 % (13 communes)	100 % (18 communes de + de 8 000 habitants).	Création d'un comité de suivi des personnes isolées sur Toulouse réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, il a pu répondre à l'ensemble des demandes. Son rôle est de s'assurer des modalités de suivi de la personne isolée en amont de la crise.	Les mairies n'ont pas fait état de difficulté au niveau du recensement des personnes isolées. Les autres communes ont été saisies par courrier - recensement en cours.
32 Gers	100 % (1 commune)	1 0 0 % des 8 communes de + de 2 500 habitants et 75,8 % des autres communes.		Les 24,2 % restant concernent des communes peu peuplées.
46 Lot	100 % (1 commune Cahors)	1 commune de plus de 5 000 - relance en cours pour 1 commune.	L'ensemble des maires est resensibilisé par courrier de la préfecture en date du 15 juin 2007.	80 % des communes ont effectuées le recensement.
65 Hautes-Pyrénées	100 % des 2 villes + 10 000	100 % des 36 com. + 1000	Les communes situées en plaine, dans l'axe le plus chaud du département ont été contactées par téléphone. Les autres sont situées en zone montagnaise.	Au total 78 des 474 communes ont fait connaître les mesures prises.
81 Tarn	100 % (7 villes)	les 4 villes de 5 à 10 000 habitants et au total 303 communes sur 324 (94 %).	Utilisation du service de portage de repas à domicile pour exercer une surveillance des personnes les plus isolées.	313/332 communes ont ouvert un registre (relance DDASS du 31 mai 2007 avec délai de réponse au 15 juin).
82 Tarn-et-Garonne	100 % (3 communes)	1 commune de plus de 5 000 habitants soit 100 %	Recours à la presse locale, aux bulletins municipaux et utilisation des services d'intervention à domicile et de portage de repas pour exercer une surveillance.	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
<i>Région Nord - Pas-de-Calais</i>				
59 Nord	100 % (48 communes + Lille)			
62 Pas-de-Calais	Sur les 18 communes de + 10 000 habitants seule Isbergues est en cours de constitution du registre.	3 0 1 d e s 8 9 4 communes (soit 33,7%) ont envoyé leur registre communal au 17/08/07.		Une lettre de relance en mai, une relance téléphonique en juin, un rappel par messagerie électronique en juillet. Début août, une lettre signée par le préfet sera envoyée aux mairies qui n'auront pas répondu.
<i>Région Basse-Normandie</i>				
14 Calvados	100 % (7 communes)	1 1 6 d e s 1 1 8 communes de plus de 1 000 habitants (98,3 %).		Le suivi des registres est du domaine exclusif des services de la préfecture.
50 Manche	100 % (7 communes)	Communes de + de 5 000 et de - de 10 000 (4) ; trois de 4 communes ont un registre (la 4 ^e a été rere lancée en fin mars 07).	Certains maires estiment déresponsabilisant pour les familles et voisins cette inscription.	Au global sur 602 communes du département, 377 ont répondu aux demandes de précisions : 291 signalent un registre et/ou un recensement, 86 signalent qu'au vu du nombre d'habitant « tout le monde se connaît ».
61 Orne	100 % (4 communes)		Bonne mobilisation des villes d'Alençon, Argentan, Flers et l'Aigle qui développent des actions en liaison avec les CLIC et la coordination gérontologique.	
<i>Région Haute-Normandie</i>				
27 Eure	Sur les 6 communes de + de 10 000 habitants, les registres ont été mis en place en 2004. Les maires, partie prenante du plan canicule départementale, ont été destinataires des instructions préfectorales.	Les 6 communes de plus de 5 000 habitants du département de l'Eure (27) disposent d'un registre.		
76 Seine Maritime	19/19 (100 %)	Communes de + 5 000 habitants : 43/43 (100 %)		449/745 communes du département : 60,27 %
<i>Région Provence - Alpes - Côte d'Azur</i>				
4 Alpes-de-Haute-Provence	100 % (2 communes)	sur les 24 communes de + 1 000 habitants et - de 10 000 habitants, 11 ont ouvert un registre (46 %) et sur les 174 communes de - de 1 000 hab, 55 ont ouvert un registre (32 %).		Au total, sur les 200 communes du département, 68 ont signalé avoir ouvert un registre (34 %). La non-remontée d'information de la part des 132 autres communes ne signifie pas qu'il y a absence de mise en place d'un registre. Une nouvelle lettre va être très prochainement adressée aux maires des 200 communes du département accompagnée d'un questionnaire sur l'ouverture des registres.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
5 Hautes-Alpes	Concerne 2 communes de + 10 000 habitants et 1 commune de + 5 000 habitants.	Toutes les communes ont été destinataires d'un courrier signé de monsieur le préfet début juin. A ce jour, 15 réponses nous sont parvenues : dispositif de recensement réalisé ou en cours de réalisation.		A Gap : 40 000 habitants, le registre a été mis en place et fait l'objet d'un suivi quotidien. La mairie a établi un planning d'astreinte et va transmettre à la DDASS les coordonnées du permanentier. Le recrutement d'une personne est prévu afin de pallier au manque d'effectif pendant les congés annuels et pour assurer les week-ends et jours fériés.
6 Alpes-Maritimes	100 % (18 communes)	Sur les 145 communes restantes : 35 de 2 000 à 9 999 habitants : registres ouverts à 100 % ; Pour les 110 autres communes : (50 à 1 000 habitants) le registre n'est pas formalisé.		Les astreintes week end et jours fériés sont principalement organisées sur les grandes communes. Ailleurs, le maire et les services d'aides à domicile interviennent selon un planning de visites et (ou) d'appels téléphoniques. La solidarité et le voisinage complètent cette vigilance. La DDASS a informé l'ensemble des communes des dispositions du plan.
13 Bouches-du-Rhône	26/26 communes (100 %) ont ouvert leur registre.	87/93 (93,5 %) ont informé la DDASS de la mise en place de leur registre en 2006.		Un courrier du préfet à destination des maires de 6 villes n'ayant pas répondu aux sollicitations précédentes a été envoyé le 29 juin 2007. Des contacts téléphoniques entre la DDASS13/GDR et ces mairies ont été réalisés mi-juillet et les renseignements demandés sont en attente de récupération.
83 Var	100 % (15 communes)	95 % (132/136) ont informé la DDASS de la mise en place de leur registre dès 2005.	La ville de Toulon a conduit une campagne d'affichage d'incitation à l'inscription sur les listes, dans les parties communes des immeubles HLM repérés comme ayant une part importante de locataires isolés, âgés de plus de 60 ans. Effets positifs sur les personnes elles-mêmes et sur le voisinage.	Reste 6 communes de petite taille qui ont peut-être ouvert un registre mais n'ont pas informé la DDASS (relance en cours).
84 Vaucluse	Les 12 communes ont ouvert le registre soit 100 %.	96 % (134 /139)	Les offices publics HLM ville d'Avignon ont participé à l'information en affichant et distribuant les supports.	Les 5 communes n'ayant pas ouvert le registre sont des très petites communes (- de 400 habitants).
<i>Région Pays de la Loire</i>				
44 Loire-Atlantique	100 %	100 % des communes de plus de 5 000 habitants, 94 % des autres communes.		

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
49 Maine-et-Loire	100 %	Toutes les communes de plus de 5.000 habitants ont mis en place un registre.		Près de 60 % de la population départementale est couverte par le dispositif.
53 Mayenne	3 communes (100%) pour les + 10 000 habitants.	les 6 communes de +5 000 habitants disposent d'un registre communal.	Une réunion est organisée le 26/07 en préfecture pour rappeler les mesures du plan canicule aux maires du département.	Une réunion est organisée le 26/07 en préfecture pour rappeler les mesures du plan canicule aux maires du département.
72 Sarthe	100 % (4 communes)			
85 Vendée	100 % (7 communes) des communes de plus de 10 000 habitants ont déclaré avoir ouvert le registre des personnes isolées.	les 15/17 communes de +5 000 habitants ont ouvert d'un registre communal.	Les villes de Challans, la Roche-sur-Yon, les Herbiers, Fontenay-le-Comte, le CLIC de Luçon, l'Association des maires de Vendée ont rappelé les initiatives qu'ils ont pu prendre dans le cadre du comité départemental canicule du 15 juin 2007, initiatives diffusées également par voie de presse locale.	82 % des communes ont déclaré avoir ouvert le registre. Le recensement des personnes à secourir est plus facile dans les plus petites communes où tout le monde se connaît.
<i>Région Picardie</i>				
2 Aisne	100 % (7 communes)	100 % (11 communes de + 5 000)	Mise en place d'une procédure de réservation prévisionnelle de places d'hébergement temporaire par territoire gérontologique au sein des établissements de personnes âgées en cas de déclenchement du niveau 2. Elaboration d'un tableau de bord permettant de recenser les communes qui ont mis en place le registre nominatif pour permettre de relancer les maires par l'intermédiaire des sous-préfets.	Le recensement des communes qui ont mis en place un registre nominatif se poursuit. L'Aisne comporte 816 communes. Toutes les communes supérieures à 5 000 habitants ont répondu, Une relance a été effectuée courant juin : 73 % des communes de 1 000 à 5 000 habitants ont mis en place le registre nominatif (contre 69 % avant relance) et 63 % des communes inférieures à 1 000 habitants ont fait connaître les dispositions mises en place (52 % avant relance).
60 Oise	100 % (11 communes)	54 % des 693 communes de l'Oise ; 86 % des 74 communes >2 000 habitants ; 100 % des 21 communes >5 000 habitants.	La ville de Beauvais a développé une initiative intéressante pour la diffusion de message de prévention à sa population ; un message téléphonique est envoyé à tous les foyers de la ville.	372 des 693 communes de l'Oise ont déclaré avoir ouvert un registre, ce qui représente 54 % des communes du département et 77 % de la population départementale, pour un total de 13 348 personnes vulnérables recensées.
80 Somme	100 % (3 communes)			285 des 783 communes ont déclaré avoir ouvert un registre, dont les 9 communes de plus de 5 000 habitants du département (100 %).

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
<i>Région Poitou-Charentes</i>				
16 Charente	100 % (3 communes)	100 % des villes de + de 5 000 habitants (6 communes).	Mesures prises par la commune d'Angoulême, chef-lieu du département de la Charente : - dispositif de veille - courrier adressé à toutes les personnes de plus de 65 ans pour information sur mesures de prévention et possibilité d'inscription au registre communal - informations relayées par le magazine municipal - exploitation du fichier préexistant des personnes concernées par la téléassistance, le portage des repas à domicile, l'aide sociale... - registre des personnes qui ont souhaité être inscrites - appels téléphoniques, en commençant par les plus de 85 ans - en cas de doute, visite d'un travailleur social et d'une aide ménagère le cas échéant - recensement des lieux rafraîchis pouvant être mis à la disposition du public.	
17 Charente-Maritime	100 %		L'utilisation des registres a été facilitée par l'intervention des CLIC.	
79 Deux-Sèvres	100 % (4 communes)	Rappels réalisés à leur intention et à plusieurs reprises par la préfecture.	Large communication organisée par les villes. Niort a recruté un agent spécifique.	
86 Vienne	100 % (3 communes)	100 % des 7 villes de + de 5 000 habitants.	36 % des communes déclarent disposer d'un registre. Le recensement de nombreuses petites communes est en cours.	Mise en place au sein de la communauté d'agglomération de Poitiers d'une surveillance régulière au domicile des personnes inscrites sur le registre en niveau MIGA. Les équipes chargées de la surveillance seront composées de personnel identifié de la commune, d'une personne du quartier ainsi que d'une personne pouvant évaluer la situation médicale de la personne visitée.
<i>Région Rhône-Alpes</i>				
1 Ain	100 % (4 villes)	Toutes les villes de plus de 5 000 habitants (17 villes) disposent d'un registre nominatif.		
7 Ardèche	100 % (4 communes)	5/6 communes de plus de 5 000 habitants.	- Aubenas : le recrutement d'une personne a été effectué pour contacter par téléphone et le cas échéant visiter les personnes recensées. De plus, la ville a ouvert un espace climatisé à la mairie pour les personnes souhaitant se rafraîchir.	222 communes sur 339 disposent d'un registre nominatif ; celles sans registre sont essentiellement des communes de très petite taille.

	COMMUNES de + de 10 000 habitants	AUTRES communes	INITIATIVES locales intéressantes	OBSERVATIONS
26 Drôme	100 %	100 % des communes de + de 5 000 habitants.		
38 Isère	14 communes de + de 10 000 habitants.	Toutes les villes de plus de 5 000 habitants disposent d'un registre nominatif. Sur 533 communes, 280 ont un registre.	La ville de Grenoble appuie l'activation de son registre sur le fonctionnement d'un réseau « Vivre ensemble » avec adhésion (gratuite) des personnes âgées. Ce réseau est coanimé par des professionnels (CCAS et CLIC) et des bénévoles. 675 personnes âgées ont d'ores et déjà adhéré à ce réseau qui connaît un certain succès. L'idée du CCAS est de prolonger l'activité de ce réseau sur l'année pour faire face à toute situation de risque éventuelle. Toutes ont activé le registre existant (téléphone tous les jours et un passage par semaine).	
42 Loire	sur 10 villes de + de 10 000 habitants: 10 registres ouverts (soit 100 %).	Sur 317 communes concernées, 216 registres ouverts (soit 68 %). Toutes les villes de plus de 5 000 habitants disposent d'un registre.		
69 Rhône	100 %	Toutes les communes de + de 5 000 habitants disposent d'un registre nominatif.		Au total, sur les 293 communes du département, 276 ont ouvert un registre (soit 94,12 %).
73 Savoie	100 %	100 % des plus de 5 000		130/305 communes ont ouvert un registre. Les petites communes sans ouverture de registre ont développé une solidarité de proximité.
74 Haute-Savoie	13/13 soit 100 %	Communes de + 5 000 habitants: 100 % (17/17).	184 des 264 communes restantes ont mis en place un registre communal en 2007 (70 %).	

ANNEXE II

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
67 Bas-Rhin	34	13	18	10	17	12	69	35	Données CG non communiquées à ce jour
68 Haut-Rhin	20	14	22	22	13	9	55	45	Etablissements financés par l'assurance maladie dont 8 établissements relevant du conseil général (68)
Total Région Alsace :	54	27	40	32	30	21	124	80	
		50,00 %		80,00 %		70,00 %		64,52 %	
24 Dordogne	28	11	50	7	5	1	83	19	En cours de finalisation pour toutes les autres structures
33 Gironde	54	12	40	32	27	15	121	59	Compte tenu de l'organisation et de l'implantation
40 Landes							0	0	
47 Lot-et-Garonne	35	0	17	0	9	0	61	0	Le nombre d'établissements pour adultes n'inclut pas les ESAT
64 Pyrénées-Atlantiques	43	9	47	13	16	4	106	26	
Total région Aquitaine :	160	32	154	52	57	20	371	104	
		20,00 %		33,77 %		35,09 %		28,03 %	
3 Allier	13	0	18	7	7	3	38	10	* Voir observations sur message
15 Cantal	5		13		7	2	25	2	Le 15 est en cours de recensement pour les plans bleus
43 Haute-Loire							0	0	
63 Puy-de-Dôme	20	14	32	16	19	8	71	38	Compte tenu des délais contraints certains blancs bleus sont en cours d'élaboration
Total région Auvergne :	38	14	63	23	33	13	134	50	
		36,84 %		36,51 %		39,39 %		37,31 %	
21 Côte-d'Or	28	7	47	6	11	1	86	14	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
58 Nièvre	13	5	4	3	7	5	24	13	Lors d'une réunion sur la pandémie grippale, un point a été fait sur les plans bleus avec les établissements pour handicapés. Un guide « plan bleu » leur a été adressé – A ce jour peu de retour malgré une relance.
71 Saône-et-Loire							0	0	
89 Yonne	13	2	25	1	9	1	47	4	
Total région Bourgogne :	54	14	76	10	27	7	157	31	
		25,93 %		13,16 %		25,93 %		19,75 %	
22 Côtes-d'Armor	14	2	15	14	12	0	41	16	Adultes : 15 ass. mal. 14 protoc + référent. Enfants : 2 protocoles + référents. Esat : voir tableaux annexes Nous attendons les données relatives aux établissements/conseil général
29 Finistère							0	0	
35 Ille-et-Vilaine	26	1	74	5	25	1	125	7	
56 Morbihan	15	1	70	4	20	2	105	7	
Total région Bretagne :	55	4	159	23	57	3	271	30	
		7,27 %		14,47 %		5,26 %		11,07 %	
18 Cher	10	8	21	5	7	5	38	18	Protocoles en cours d'élaboration pour les autres
28 Eure-et-Loir							0	0	
36 Indre	6	4	29	22	9	7	44	33	
37 Indre-et-Loire	18	7	44	9	11	7	73	23	Les établissements pour enfants ferment l'été (une partie de juillet ainsi qu'en août)
41 Loir-et-Cher	14		7	2	11		32	2	La plupart des établissements ont un protocole sur la conduite à tenir en cas de crise et de déclenchement d'alerte.
45 Loiret	29	1	38	9	14	9	81	19	Tous les établissements assurance maladie n'ont pas répondu et je n'ai pas eu les données des établissements CG.
Total région Centre :	77	20	139	47	52	7	268	95	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
		25,97 %		33,81 %		13,46 %		35,45 %	
8 Ardennes	13	0	17	0	9	0	39	0	9 ESAT + 2 ateliers protégés
10 Aube	9	1	17	2	9	1	35	4	Il faut savoir que la plupart des Ets pour enfants ont un rythme proche des êts scolaires (fermeture durant l'été).
51 Marne	23	1	7	1	13	1	43	3	
52 Haute-Marne	6	5	2	2	4	2	12	9	
Total région Champagne-Ardennes :	51	7	43	5	35	4	129	16	
		13,73 %		11,63 %		11,43 %		12,40 %	
2A Corse-du-Sud	5	3	3	3	2	2	10	8	
2B Haute-Corse	3	3	4	4	2	2	9	9	
Total région Corse :	8	6	7	7	4	4	19	17	
		75,00 %		100,00 %		100,00 %		89,47 %	
25 Doubs							0	0	
39 Jura	10	5	20	14	6	3	36	22	
70 Haute-Saône	12	12	14	14	5	5	31	31	16 conv. en cours signature CHI HS, 4 êts. Enfants fermés
90 Territoire de Belfort	8	2	1	0	1	0	10	2	8 Etablissements pour enfants (y compris 1 centre d'action médico-sociale précoce et 1 centre médico-psycho-pédagogique) 1 établissement pour adulte (MAS) : plan bleu en cours de réalisation.
Total région Franche-Comté :	30	19	35	28	12	8	77	55	
		63,33 %		80,00 %		66,67 %		71,43 %	
75 Paris	6	5	8	6	32	14	46	25	
77 Seine-Marne	59	3	29	4	19	4	107	11	Pour les établissements pour enfants : 28 fermés pendant l'été, 7 en cours d'élaboration, mais ont déjà une pièce rafraichies. Pour les étb Adultes : 6 en cours, dont 3 ont des pièces rafraichies et/ou clim Pour les ESAT : 4 en cours.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
78 Yvelines	74	2	31	2	21	1	126	5	
91 Essonne							0	0	
92 Hauts de Seine	61	0	94	0	29	0	184	0	Elaboration des plans bleus en cours : lancement de la démarche lors de la réunion du 23 mai 2007 de tous les établissements d'hébergement - Visites des MAS et FAM conjointes avec le CG prévues au cours de l'été Toutes les MAS et FAM du département disposent d'une pièce rafraîchie - Par ailleurs, 22 CAT sont actuellement équipés de système de rafraîchissements et 4 sont en cours d'aménagement. Les établissements pour enfants ferment durant l'été ; il n'existe pas d'internat à fonctionnement continu sur le département
93 Seine St Denis	35	0	13	4	19	1	67	5	Les établissements accueillant des enfants sont fermés, sans exception, depuis le 14 juillet
94 Val de Marne	42	0	49	0	20	0	111	0	courrier envoyé le 06/07/07 aux Etablissements.
95 Val d'oise	21	0	42	2	18	0	81	2	pour les 27 établissements du Conseil Général : informations non fournies
Total Région Ile de France :	298	10	266	18	158	20	722	48	
		3,36 %		6,77 %		12,66 %		6,65 %	
11 Aude	9	0	6	5	15	7	30	12	prendre en compte les taux de réponse très variables selon le type d'établissements
30 Gard							0	0	
34 Hérault							0	0	
48 Lozère	10	2	13	7	5	1	28	10	La MAS de BOOZ comprend également le SAMSAH et le SSIADPH
66 Pyrénées Orientales							0	0	
Total Région Languedoc-Roussillon :	19	2	19	12	20	8	58	22	
		10,53 %		63,16 %		40,00 %		37,93 %	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
19 Corrèze	15	0	33		12		60	0	Pb calendrier. Documents en cours de finalisation mais mesures anticipées et prises par les établissements.
23 Creuse	6	5	13	3	5	2	24	10	plans bleus en cours dans les autres établissements
87 Haute Vienne	8	4	29	24	10	9	47	37	
Total Région Limousin :	29	9	75	27	27	11	131	47	
		31,03 %		36,00 %		40,74 %		35,88 %	
54 Meurthe-et-Moselle	28	5	40	7	15	10	83	22	certaines établissements sont fermés aux mois de juillet et août et travailleront sur l'élaboration du plan dès le mois de septembre.
55 Meuse	6	4	14	6	6	0	26	10	dont 1 ESAT avec 4 antennes et 1 ESAT avec 1 annexe. Toutes les structures sont dotées de cellule de crise actualisée. 16 plans bleus sont en cours de réflexion avec le personnel et seront élaborés dès que possible
57 Moselle	42	3	20	7	26	0	88	10	A noter que 13 établissements pour enfants sur 42 comportent un internat. Sur 10 plans bleus, 7 ont été mis en place par des associations qui gèrent aussi des EHPAD
88 Vosges	17	1	26	2	11	0	54	3	
Total Région Lorraine :	93	13	100	22	58	10	251	45	
		13,98 %		22,00 %		17,24 %		17,93 %	
9 Ariège	9	7	15	10	5	5	29	22	
12 Aveyron	11	5	8	5	8	7	27	17	plusieurs Ets Enfants fermés en été d'où pas de réponse
31 Haute Garonne	6	2	20	7	19	4	45	13	Explication de notre démarche (cf fiche word ci-joint) – établissements pour enfants : Sur les 46 établissements du département, seuls 6 accueillent des enfants lourdement handicapés, qui sont notre cible prioritaire pour l'année 2007. – établissements pour adultes (AM+CG) : Nous ne comptabilisons que les FAM et MAS, qui accueillent les personnes les plus lourdement handicapées.

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
32 Gers	14	5	21	13	6	5	41	23	relances en cours aux établissements, données etbs pour enfants hors SSESD, CMPP mais incluant les 1/2 internat
46 Lot	7	3	6	6	5	4	18	13	Certains êts pour enfants sont actuellt fermés pour CA
65 Hautes Pyrénées							0	0	
81 Tarn	17	0	24	11	7	2	48	13	Situation au 16/07 – relance faite le 13/07/2007
82 Tarn et Garonne							0	0	
Total Région Midi-Pyrénées :	64	22	94	52	50	27	208	101	
		34,38 %		55,32 %		54,00 %		48,56 %	
59 Nord	51	25	180	51	38	12	269	88	Ces données sont ponctuelles (date de remontée 23/07/2007). taux de réponse : 49,02 % des établissements pour enfants AM, 72,20 % des établissements pour adultes AM, 23 % des établissements dépendant du CG, 30 % des établissements relevant conjointement du Préfet et du PCG.
62 Pas-de-Calais	59	49	120	63	30	27	209	139	Voir explications jointes sur document Word
Total Région Nord-Pas de-Calais :	110	74	300	114	68	39	478	227	
		67,27 %		38,00 %		57,35 %		47,49 %	
14 Calvados	20	0	20	0	17	1	57	1	ne sont pas comptés les services d'aide à domicile (SESSAD-ESVAD, ,)
50 Manche	11	1	8	4	14	7	33	12	étabs conseil général non comptabilisés
61 Orne	16	3	23		9		48	7	ne s'apparentant pas à un plan bleu, 4 IME 3 MAS-FO et 3 foyers d'hébergement ESAT dans le cadre de notes de service ou protocoles définis une conduite à tenir en cas de canicul. Il est constaté un fort taux de réponse dans la désignation de référent.

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
Total Région Basse-Normandie :	47	4	51	4	40	8	138	20	
		8,51 %		7,84 %		20,00 %		14,49 %	
27 Eure	20	3	31	5	14	4	65	12	Au 27 juillet 2007, après une relance effectuée le 17 juillet dernier, la DDASS de l'Eure avait reçu 17 réponses émanant de 12 associations gestionnaires. Un certain nombre d'entre elles (9 au total) ont souligné que leurs structures à caractère pédagogique, éducatif ou professionnel étaient fermées en août voir en juillet. Dans certains cas, il a même été souligné que le public accueilli présentait moins de risques. Les plans bleus devraient donc être élaborés prioritairement dans les établissements d'hébergement pour adultes handicapés ouverts durant tout l'été (MAS, FAM, Foyers occupationnels...).
76 Seine Maritime	60	7	104	21	17	4	181	32	plan bleu = référent + protocole +pièce rafraîchie
Total Région Haute-Normandie :	80	10	135	26	31	8	246	44	
		12,50 %		19,26 %		25,81 %		17,89 %	
4 Alpes de Haute Provence	3	1	10	1	3	0	16	2	Hors CMPP, CAMPS, SESSAD, ESVAD
5 Hautes Alpes	7		8		5		20	0	établissements et services. Les plans bleus sont en cours
6 Alpes Maritimes							0	0	
13 Bouches du Rhône	57	6	47	5	31	3	135	14	
83 Var	47	16	61	56	17	6	125	78	Vu les délais, peu de réponses nous sont à ce jour parvenues
84 Vaucluse							0	0	
Total Région PACA :	114	23	126	62	56	9	296	94	
		20,18 %		49,21 %		16,07 %		31,76 %	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
44 Loire Atlantique	4	3	52	21	23	23	79	47	tous les établissements pour enfants sont ouverts jusqu'au 22/07, à l'exception de 4 êts jusqu'en août Tous les ESAT, MAS et FAM ont un plan bleu
49 Maine-et-Loire	54	5	39	6	23	8	116	19	
53 Mayenne	7	0	32	0	11	0	50	0	
72 Sarthe	11	7	37	15	14	8	62	30	
85 Vendée	11	6	59	38	13	9	83	53	
Total Région Pays de la Loire :	87	21	219	80	84	48	390	149	
		24,14 %		36,53 %		57,14 %		38,21 %	
2 Aisne	35	8	68	9	14	5	117	22	A ce jour, 8 établissements nous ont envoyé un plan bleu. Les autres documents sont des protocoles ou des procédures. Depuis 2003, une réflexion avait été engagée amenant les établissements pour personnes handicapées du département de l'Aisne à réaliser ces fiches
60 Oise	28	24	8	6	16	15	52	45	Les données de l'Oise n'intègrent pas les SSIAD PH
80 Somme	32	11	54	23	17	5	103	39	32 êts enfants dont 8 SESSAD ; 54 êts adultes dont 9 services de suite,
Total Région Picardie :	95	43	130	38	47	25	272	106	
		45,26 %		29,23 %		53,19 %		38,97 %	
16 Charente	9	5	4	2	10	3	23	10	
17 Charente Maritime	33	5	11	4	18	8	62	17	11 MAS/FAM en fonctionnement (CG saisi pour les établissements de sa compétence dont le nombre doit être communiqué)
79 Deux Sèvres	7	2	8	8	6	1	21	11	
86 Vienne							0	0	
Total Région Poitou-Charentes :	49	12	23	14	34	12	106	38	
		24,49 %		60,87 %		35,29 %		35,85 %	

DÉPARTEMENTS/ régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS								OBSERVATIONS
	Nombre d'êts pour enfant	Nombre d'êts pour enfants dotés d'un plan bleu	Nombre d'êts pour adultes (assurance maladie, conseil général)	Nombre d'êts pour adultes (AM, CG) dotés d'un plan bleu	Nombre d'ESAT	Nombre d'ESAT dotés d'un plan bleu	Nombre Total d'êts	Nombre total de plans bleus	
1 Ain	30	26	11	8	11	10	52	44	Le niveau de complétude de ces plans est variable
7 Ardèche							0	0	
26 Drôme	24	2	58	3	18	0	100	5	cf. fichier word
38 Isère							0	0	
42 Loire	68	6	19	11	19	7	106	24	
69 Rhône	46	13	67	36	24	10	137	59	
73 Savoie	10	4	7	6	8	6	25	16	Etablissements pour enfants : 3 non réponse, 3 fermés Ets adultes (MAS - FAM) : 1 non réponse ESAT : 1 fermé, 1 situé en altitude
74 Haute Savoie	13	3	22	3	14		49	6	Les institutions ont été prévenues par courrier en date du 19/06/2007
Total Région Rhône-Alpes :	191	54	184	67	94	33	469	154	
		28,27 %		36,41 %		35,11 %		32,84 %	
Total France métropolitaine :	1 803	440	2 438	763	1 074	345	5 315	1 573	
<p>Observation : un affichage à « 0,00 % » peut être dû à un « non renseignement ».</p> <p>* En cas de manque de place vous pouvez joindre une fiche sous Word en annexe.</p>									

ANNEXE III

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce raffaîchie	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce raffaîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce raffaîchie	
67 Bas-Rhin	28	24	110	110	138	134	
68 Haut-Rhin	28	28	64	64	92	92	
Total région Alsace :	56	52	174	174	230	226	
		92,86 %		100,00 %		98,26 %	
24 Dordogne	24	24	69	69	93	93	
33 Gironde	94	93	207	207	301	300	Refus des résidents pour aménagement.
40 Landes	20	20	43	42	63	62	
47 Lot-et-Garonne	17	16	45	44	62	60	Les MARPA du département ont été incluses dans le nombre de LF. Ne figurent pas dans le tableau, les petites unités de vie de moins de 25 places : 2 résidences temporaires d'hébergement et 4 maisons de retraite.
64 Pyrénées-Atlantiques	19	17	110	109	129	126	
Total région Aquitaine :	174	170	474	471	648	641	
		97,70 %		99,37 %		98,92 %	
3 Allier	9	9	42	42	51	51	Un établissement en cours de suppression de FINESS – il ne s'agit pas d'un foyer-logement mais d'une résidence locative non réservée exclusivement aux personnes âgées.
15 Cantal	3	3	40	40	43	43	
43 Haute-Loire	0	0	58	55	58	55	3 MR estiment ne pas avoir besoin de clim – altitude > 800 m.
63 Puy-de-Dôme	18	17	84	84	102	101	1 FL n'est pas équipé.
Total région Auvergne :	30	29	224	221	254	250	
		96,67 %		98,66 %		98,43 %	
21 Côte-d'Or	4	4	89	89	93	93	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHPA(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
58 Nièvre	6	5	36	36	42	41	Un établissement en cours de restructuration.
71 Saône-et-Loire	35	35	84	84	119	119	1 FL a fermé, ouverture de maisons de retraite.
89 Yonne	4	3	68	68	72	71	LF non équipé en cours d'acquisition par Hôp. Villeneuve-sur-Yonne.
Total région Bourgogne :	49	47	277	277	326	324	
		95,92 %		100,00 %		99,39 %	
22 Côtes-d'Armor	46	46	94	94	140	140	
29 Finistère	36	36	81	81	117	117	
35 Ille-et-Vilaine	63	60	101	99	164	159	Tous les éts sont dotés d'une clim. fixe ou de climatiseurs mobiles: 3 établissements en projet ou en cours de reconstruction disposent de climatiseurs mobiles dans l'attente d'un système fixe et deux foyers-logements disposent de climatiseurs mobiles.
56 Morbihan	57	57	97	95	154	152	2 non équipés en considération de la configuration des locaux.
Total région Bretagne :	202	199	373	369	575	568	
		98,51 %		98,93 %		98,78 %	
18 Cher	16	16	38	38	54	54	8 EHPAD, 5 foyers-logements et 1 MARPA ont une climatisation mobile, sur les 8 EHPAD, 1 établissement est en cours d'installation d'une pièce équipée d'un système fixe.
28 Eure-et-Loir	8	7	52	52	60	59	
36 Indre	10	8	26	25	36	33	1 LF en restructuration, 1 LF en cours de fermeture, 1 MR naturellement fraîche.
37 Indre-et-Loire	33	33	67	67	100	100	
41 Loir-et-Cher	12	12	51	51	63	63	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
45 Loiret	12	12	62	62	74	74	Tous les établissements sont dotés d'une clim. fixe ou clim. mobiles + ventilateurs.
Total région Centre :	91	88	296	295	387	383	
		96,70 %		99,66 %		98,97 %	
8 Ardennes	11	11	21	21	32	32	
10 Aube	12	12	41	41	53	53	
51 Marne	31	30	42	42	73	72	31 au lieu de 34 (3 LF sont en cours de déconventionnement).
52 Haute-Marne	5	5	20	20	25	25	
Total région Champagne-Ardennes :	59	58	124	124	183	182	
		98,31 %		100,00 %		99,45 %	
2A Corse-du-Sud	0	0	8	8	8	8	
2B Haute-Corse	3	3	12	12	15	15	
Total région Corse :	3	3	20	20	23	23	
		100,00 %		100,00 %		100,00 %	
25 Doubs	20	20	33	33	53	53	
39 Jura	14	12	48	45	62	57	Les établissements sans pièce rafraîchie sont situés en altitude et dispensés de cette obligation.
70 Haute-Saône	9	6	21	21	30	27	Un courrier de relance est à la signature du préfet.
90 Territoire de Belfort	3	3	11	11	14	14	
Total région Franche-Comté :	46	41	113	110	159	151	
		89,13 %		97,35 %		94,97 %	
75 Paris	146	146	79	74	225	220	Sans clim., 3 congrégations et 1 établissement situé dans le 02 1 HT (12 places).
77 Seine-et-Marne	38	38	118	118	156	156	
78 Yvelines	50	37	86	86	136	123	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
91 Essonne	48	26	100	77	148	103	Des visites sur site vont être effectuées par les agents de la DDASS et du conseil général afin de vérifier si les installations de climatisations fixes sont toutes réalisées. Nous avons fixé une date butoir au 15 juillet 2007.
92 Hauts-de-Seine	55	55	102	102	157	157	
93 Seine-Saint-Denis	45	38	39	39	84	77	
94 Val-de-Marne	61	61	56	56	117	117	
95 Val-d'Oise	39	35	76	73	115	108	
Total région Ile-de-France :	482	436	656	625	1 138	1 061	
		90,46 %		95,27 %		93,23 %	
11 Aude	4	4	45	45	49	49	
30 Gard	18	15	68	68	86	83	3 FL Logements. Individuels personnes autonomes (sans local collectif).
34 Hérault	39	39	105	105	144	144	
48 Lozère	6	5	21	16	27	21	Les établissements non équipés en dispositifs fixe de climatisation sont situés en altitude (considérés comme dispensés).
66 Pyrénées-Orientales	12	12	41	41	53	53	
Total région Languedoc-Roussillon :	79	75	280	275	359	350	
		94,94 %		98,21 %		97,49 %	
19 Corrèze	11	11	49	49	60	60	Les 11 LF sont des structures pour PA autonomes.
23 Creuse	1	1	32	32	33	33	
87 Haute-Vienne	17	16	28	27	45	43	
Total région Limousin :	29	28	109	108	138	136	
		96,55 %		99,08 %		98,55 %	

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHPA(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
54 Meurthe-et-Moselle	50	41	56	46	106	87	Les 10 maisons de retraite non équipées d'une clim. fixe sont en attente d'un transfert ou ont un projet de restructuration. Elles possèdent toutes un système mobile. S'agissant des foyers-logements, les 9 retardataires ont tous des systèmes de rafraîchissement, à défaut d'une climatisation mobile.
55 Meuse	7	4	28	27	35	31	
57 Moselle	57	43	100	100	157	143	
88 Vosges	14	7	66	58	80	65	14 EHPA(D) sont équipé de système mobile.
Total région Lorraine :	128	95	250	231	378	326	
		74,22 %		92,40 %		86,24 %	
9 Ariège	15	15	15	15	30	30	
12 Aveyron	15	15	62	62	77	77	
31 Haute-Garonne	35	30	118	113	153	143	
32 Gers	7	5	38	37	45	42	
46 Lot	18	18	36	36	54	54	La totalité des établissements sont dotés d'une pièce rafraîchie.
65 Hautes-Pyrénées	2	2	34	34	36	36	
81 Tarn	8	8	68	68	76	76	Ouverture en septembre d'un nouvel EHPAD à Albi.
82 Tarn-et-Garonne	6	6	27	27	33	33	
Total région Midi-Pyrénées :	106	99	398	392	504	491	
		93,40 %		98,49 %		97,42 %	
59 Nord	81	78	213	208	294	286	100 % des établissements disposent d'une pièce rafraîchie soit par matériel de rafraîchissement de l'air, soit naturellement.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHPA(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
62 Pas-de-Calais	77	68	99	99	176	167	
Total région Nord - Pas-de-Calais :	158	146	312	307	470	453	
		92,41 %		98,40 %		96,38 %	
14 Calvados	39	31	89	88	128	119	
50 Manche	28	18	89	86	117	104	Dont 12 pièces naturellement rafraîchies (4MR, 8LF).
61 Orne	21	13	47	47	68	60	
Total région Basse-Normandie :	88	62	225	221	313	283	
		70,45 %		98,22 %		90,42 %	
27 Eure	34	26	44	44	78	70	
76 Seine-Maritime	127	122	95	89	222	211	- sont comptés dans les colonnes EHPA(D) les établissements suivants : 67 EHPAD autonomes + 5 PUV + 20 EHPAD sanitaires + 3 EHPA les EHPAD non équipés en système de climatisation fixe sont des établissements en cours de restructuration et dotés de systèmes de rafraîchissement opérationnels.
Total région Haute-Normandie :	161	148	139	133	300	281	
		91,93 %		95,68 %		93,67 %	
4 Alpes-de-Haute-Provence	5	5	31	31	36	36	
5 Hautes-Alpes	5	5	18	17	23	22	1 établissement doté compte tenu de son altitude.
6 Alpes-Maritimes	22	22	189	185	211	207	2 EHPAD : réalisation prévue fin juin ; 1 EHPAD : a une pièce rafraîchie naturelle (maison construite à flanc de colline dans la roche) ; 1 EHPAD met à disposition 5 ventilateurs.
13 Bouches-du-Rhône	39	39	156	156	195	195	
83 Var	39	39	142	142	181	181	
84 Vaucluse	20	20	54	54	74	74	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHPA(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
Total région PACA :	130	130	590	585	720	715	
		100,00 %		99,15 %		99,31 %	
44 Loire-Atlantique	31	19	152	152	183	171	
49 Maine-et-Loire	59	58	119	117	178	175	
53 Mayenne	16	16	58	58	74	74	
72 Sarthe	50	34	87	86	137	120	Parmi les 17 structures non équipées : 1 EHPAD doté d'une pièce naturellement rafraîchie, 3 FL disposant de pièces rafraîchies à proximité, 4 FL sans pièces communes.
85 Vendée	42	42	100	99	142	141	1 structure / 142 non équipée (hébergement temporaire).
Total région Pays de la Loire :	198	169	516	512	714	681	
		85,35 %		99,22 %		95,38 %	
2 Aisne	10	10	79	79	89	89	
60 Oise	48	48	78	78	126	126	
80 Somme	4	4	67	67	71	71	
Total région Picardie :	62	62	224	224	286	286	
		100,00 %		100,00 %		100,00 %	
16 Charente	16	15	76	76	92	91	Tous les établissements sont dotés d'une clim fixe ou clim. mobiles + ventilateurs.
17 Charente-Maritime	24	24	113	113	137	137	
79 Deux-Sèvres	18	18	75	75	93	93	
86 Vienne	31	31	51	51	82	82	
Total région Poitou-Charentes :	89	88	315	315	404	403	
		98,88 %		100,00 %		99,75 %	
1 Ain	31	31	80	80	111	111	
7 Ardèche	33	32	47	45	80	77	Etablissements non dotés sont dispensés de s'équiper au regard de leur GMP ou de l'altitude.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PIÈCES RAFRAÎCHIES au sens de textes réglementaires (*)						OBSERVATIONS
	Nombre de logements- foyers	Nombre de LF dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'une pièce rafraîchie	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total d'établissements dotés d'une pièce rafraîchie	
26 Drôme	20	20	66	66	86	86	
38 Isère	49	49	84	84	133	133	
42 Loire	29	29	83	83	112	112	Clim. mobile : 3 LF (2 GMP <300), 12 MR (dont 1 altitude et 1 architecture) ; MR : 1 altitude et 1 architecture.
69 Rhône	101	101	150	150	251	251	
73 Savoie	23	23	47	45	70	68	Sont comptés parmi les EHPAD : 30 EHPAD + 8 MR hospitalières + 9 USLD. 1 MR hospitalière et 1 USLD sont dispensées de pièce rafraîchie par arrêté en raison de l'altitude (auparavant système mobile).
74 Haute-Savoie	19	19	52	52	71	71	
Total région Rhône-Alpes :	305	304	609	605	914	909	
		99,67 %		99,34 %		99,45 %	
Total France métropolitaine :	2 725	2 529	6 698	6 594	9 423	9 123	
		92,81 %		98,45 %		96,82 %	

(*) Article D. 312-155-4-2 du CASF (issu de l'article 1^{er} du décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005) et arrêté du 7 juillet 2005.

* En cas de manque de place vous pouvez joindre une fiche sous Word en annexe.

ANNEXE IV

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPAD(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
67 Bas-Rhin	28	19	0	110	110	72	138	129	72	Certains LF sont gérés par des associations qui gèrent également par ailleurs des EHPAD. L'association a par conséquent rédigé un plan bleu mais celui-ci n'est pas propre au LF. Cela revient à dire que sur les 28 LF, 19 sont « couverts » par un plan bleu, dont 14 par un plan qui leur soit propre. 9 LF ne dispose d'aucun plan, individuel ou associatif.
68 Haut-Rhin	28	28	28	64	64	38	92	92	66	Les EHPAD qui n'ont pas signé une convention sont annexés à un établissement de santé.
Total région Alsace :	56	47	28	174	174	110	230	221	138	
		83,93 %	50,00 %		100,00%	63,22 %		96,09%	60,00%	
24 Dordogne	24	24	11	69	69	53	93	93	64	
33 Gironde	94	87	11	207	205	96	301	292	107	
40 Landes	20	20	2	43	41	5	63	61	7	Une lettre de relance a été récemment adressée aux établissements. Les nouvelles données seront renseignées dans le présent tableau au fur et à mesure de la réception des réponses.
47 Lot-et-Garonne	17	14	7	45	45	42	62	59	49	Les MARPA du département ont été incluses dans le nombre de LF. Ne figurent pas dans le tableau, les petites unités de vie de moins de 25 places : - 2 résidences temporaires d'hébergement dont une n'a pas de plan bleu - 4 maisons de retraite dont une n'a pas de plan bleu.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
64 Pyrénées-Atlantiques	19	8	8	110	110	110	129	118	118	Tous les établissements ont été relancés pour une actualisation de leur plan bleu en 2007 ; recensement des réponses en cours.
Total région Aquitaine :	174	153	39	474	470	306	648	623	345	
		87,93 %	22,41 %		99,16 %	64,56 %		96,14 %	55,38 %	
3 Allier	9	9	6	42	42	30	51	51	36	
15 Cantal	3	3	3	40	40	40	43	43	43	
43 Haute-Loire	0	0		58	58	55	58	58	55	
63 Puy-de-Dôme	18	18		84	84	51	102	102	51	
Total région Auvergne :	30	30	9	224	224	176	254	254	185	
		100,00 %	30,00 %		100,00 %	78,57 %		100,00 %	72,83 %	
21 Côte-d'Or	4	4	1	89	88	35	93	92	36	
58 Nièvre	6	6	0	36	35	10	42	41	10	Relance a été faite le 15 mai 2007.
71 Saône-et-Loire	35	35	11	84	83	51	119	118	62	Ouverture de 2 MR (1 fin août 2006 et 1 ^{er} mai 2007). Ces structures ont très très peu de résidents. Fermeture d'un FL.
89 Yonne	4	3	3	68	67	61	72	70	64	
Total région Bourgogne :	49	48	15	277	273	157	326	321	172	
		97,96 %	30,61 %		98,56 %	56,68 %		98,47 %	52,76 %	
22 Côtes-d'Armor	46	41	42	94	94	94	140	135	136	
29 Finistère	36	36	11	81	81	79	117	117	90	
35 Ille-et-Vilaine	63	58	26	101	99	54	164	157	80	Cessation d'activité d'établissements, 33 conventions reçues et 47 déclarées mais pas reçues. Courriers sollicitant le retour des conventions signées et courriers nominatifs pour les derniers plans bleus adressés fin mai 07.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPAD(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
56 Morbihan	57	57	44	97	97	97	154	154	141	
Total région Bretagne :	202	192	123	373	371	324	575	563	447	
		95,05 %	60,89 %		99,46 %	86,86 %		97,91 %	77,74 %	
18 Cher	16	14	2	38	38	38	54	52	40	
28 Eure-et-Loir	8	8	2	52	52	15	60	60	17	
36 Indre	10	5		26	25	17	36	30	17	Plus 8 MR rattachées à un établissement sanitaire.
37 Indre-et-Loire	33	33		67	67	39	100	100	39	13 EHPAD rattachés à un établissement hospitalier.
41 Loir-et-Cher	12	12	3	51	51	43	63	63	46	43 dont 14 MR/EHPAD rattachés à un CH (donc sans convention) ; 8 EHPAD(D) sans convention (6 privés et 2 publics). 9 FL sans convention.
45 Loiret	12	10	9	62	62	48	74	72	57	13 EHPAD rattachés à un établissement hospitalier donc sans convention - 3 FL transformés en EHPAD.
Total région Centre :	91	82	16	296	295	200	387	377	216	
		90,11 %	17,58 %		99,66 %	67,57 %		97,42 %	55,81 %	
8 Ardennes	11	9	8	21	19	19	32	28	27	En outre, 5 EHPAD gérés par des hôpitaux n'ont pas besoin de convention.
10 Aube	12	12	0	41	41	41	53	53	41	
51 Marne	31	28	23	42	42	35	73	70	58	
52 Haute-Marne	5	4		20	19	9	25	23	9	7 EHPAD sont rattachés à un établissement de santé.
Total région Champagne-Ardennes :	59	53	31	124	121	104	183	174	135	
		89,83 %	52,54 %		97,58 %	83,87 %		95,08 %	73,77 %	
2A Corse-du-Sud	0	0	0	8	8	7	8	8	7	
2B Haute-Corse	3	3		12	12	9	15	15	9	3 établissements n'ont pas signé.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
Total région Corse :	3	3	0	20	20	16	23	23	16	
		100,00 %	0,00 %		100,00 %	80,00 %		100,00 %	69,57 %	
25 Doubs	20	20	13	33	33	29	53	53	42	Quelques difficultés à faire matérialiser la convention par les établissements de santé.
39 Jura	14	13	6	48	48	34	62	61	40	Très nette progression des conventions ; 4 sont en cours de signature.
70 Haute-Saône	9	9	9	21	21	21	30	30	30	
90 Territoire de Belfort	3	1		11	11	11	14	12	11	Seuls nos 3 foyers-logements sont concernés : plans bleus en cours de réalisation dans les deux foyers-logements et conventions avec établissement de santé à l'étude.
Total région Franche-Comté :	46	43	28	113	113	95	159	156	123	
		93,48 %	60,87 %		100,00 %	84,07 %		98,11 %	77,36 %	
75 Paris	146	146	137	79	79	46	225	225	183	Toujours en cours pour les ets qui n'ont pas encore signé (difficultés avec ES).
77 Seine-et-Marne	38	33		118	115		156	148	0	
78 Yvelines	50	39	14	86	86	81	136	125	95	Relance personnalisées des établissements.
91 Essonne	48	30	15	100	70	65	148	100	80	Des courriers sont adressés à tous les établissements dans lesquels nous leur demandons de nous renvoyer le plan bleu actualisé pour 2007, la convention avec un établissement hospitalier y étant normalement intégrée. Nous avons fixé une date butoir au 15 juillet 2007. 99 courriers de relance signée du DDASS au 18/07/07.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPAD(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
92 Hauts-de-Seine	55	55	2	102	102	40	157	157	42	6 LF communaux n'ont pas un document « plan bleu » spécifique comme peuvent en avoir les EHPAD, parce que : - en tant qu'établissement public local, ils relèvent et sont gérés directement par le CCAS de leur commune, - le personnel présent dans l'établissement se limite à un gardien, les personnes résidant dans ces foyers étant toutes autonomes, - le plan d'urgence est réalisé et mis en place directement par les services municipaux dans le cadre plus global du plan d'urgence communal. Ces établissements, s'ils ne disposent donc pas d'un document qui leur est propre, sont inclus dans un plan local (visites régulières des services de la mairie et des associations partenaires, suivi par les CLIC ou les coordinations gériatriques pour les plus fragiles, regroupements proposés dans la pièce rafraîchie en cas de canicule, etc...). Il sont donc pris en compte comme ayant remplis leurs obligations.
93 Seine-Saint-Denis	45	15		39	39	39	84	54	39	
94 Val-de-Marne	61	47		56	53	31	117	100	31	
95 Val-d'Oise	39	26	28	76	69	70	115	95	98	
Total région Ile-de-France :	482	391	196	656	613	372	1 138	1 004	568	
		81,12 %	40,66 %		93,45 %	56,71 %		88,22 %	49,91 %	
11 Aude	4	3		45	42	21	49	45	21	
30 Gard	18	12		68	61		86	73	0	Signature des conventions en cours.
34 Hérault	39	37	22	106	106	67	145	143	89	Concernant les conventions : un rappel des obligations aux établissements de santé va être fait par l'ARH dans le cadre d'une réunion programmée en juin 2007.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
48 Lozère	6	6	6	21	21	21	27	27	27	
66 Pyrénées-Orientales	12	12	0	41	41	21	53	53	21	
Total région Languedoc-Roussillon :	79	70	28	281	271	130	360	341	158	
		88,61 %	35,44 %		96,44 %	46,26 %		94,72 %	43,89 %	
19 Corrèze	11	11	0	49	49	18	60	60	18	Plan bleu : cette obligation leur sera rappelée lors du CDC du 28 juin prochain ; convention EHPAD/EPS : le chiffre sera validé dans les prochains jours (enquête en cours car en 2005 et 2006 ce chiffre était bien supérieur, en cohérence avec les plans bleus).
23 Creuse	1	1	1	32	32	32	33	33	33	
87 Haute-Vienne	17	17	10	28	28	28	45	45	38	
Total région Limousin :	29	29	11	109	109	78	138	138	89	
		100,00 %	37,93 %		100,00 %	71,56 %		100,00 %	64,49 %	
54 Meurthe-et-Moselle	50	50	12	56	56	47	106	106	59	Les établissements ne disposant pas de convention ont été relancés par courrier.
55 Meuse	7	7	6	28	28	26	35	35	32	4 MR hospitalières.
57 Moselle	57	32	12	100	100	49	157	132	61	Explications FL : l'absence de parties communes rend inapplicable le dispositif. Un courrier a été adressé pour connaître les modalités d'organisation en cas de fortes chaleurs. Rappel : les FL mosellans ne disposent pas de personnels de soins actuellement d'où une difficulté supplémentaire pour demander la mise en place d'un plan bleu.
88 Vosges	14	2	9	66	63	46	80	65	55	Pour l'actualisation 2007 du plan bleu, les retours des établissements sont en cours.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPAD(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
Total région Lorraine :	128	91	39	250	247	168	378	338	207	
		71,09 %	30,47 %		98,80 %	67,20 %		89,42 %	54,76 %	
9 Ariège	15	15	10	15	15	15	30	30	25	25 conventions et 5 en cours d'élaboration, (relance DDASS du 7 mai 2007).
12 Aveyron	15	13		62	60		77	73	0	Les EHPAD ont inscrit cette démarche de convention dans leur plan d'actions.
31 Haute-Garonne	35	29	29	118	112	112	153	141	141	
32 Gers	7	7	5	38	38	36	45	45	41	
46 Lot	18	14	10	36	36	36	54	50	46	Les LF n'ayant pas signé la convention accueillent des personnes autonomes.
65 Hautes-Pyrénées	2	2		34	34	26	36	36	26	
81 Tarn	8	8	8	68	68	68	76	76	76	Ouverture en septembre 2007 d'un nouvel EHPAD à Albi.
82 Tarn-et-Garonne	6	6		27	26		33	32	0	Une enquête auprès des établissements est en cours pour déterminer le nombre de conventions passées avec un établissement de santé.
Total région Midi-Pyrénées :	106	94	62	398	389	293	504	483	355	
		88,68 %	58,49 %		97,74 %	73,62 %		95,83 %	70,44 %	
59 Nord	81	56	57	213	204	203	294	260	260	Sur 34 plans bleus manquants : 23 sont incomplets (manque la convention CH) et 11 ne se manifestent pas ; ces établissements font l'objet d'une relance régulière.
62 Pas-de-Calais	77	67	37	99	99	99	176	166	136	nombreuses convetions en cours pour les FL.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
Total région Nord-Pas-de-Calais :	158	123	94	312	303	302	470	426	396	
		77,85 %	59,49 %		97,12 %	96,79 %		90,64 %	84,26 %	
14 Calvados	39	31	6	89	88	64	128	119	70	+ 10 MR hospitalière.
50 Manche	28	3	2	89	76	56	117	79	58	LF pour la plupart locat° personnes autonomes.
61 Orne	21	9	8	47	47	37	68	56	45	Aucun foyer-logement du département ne dispose de cure médicale.
Total région Basse-Normandie :	88	43	16	225	211	157	313	254	173	
		48,86 %	18,18 %		93,78 %	69,78 %		81,15 %	55,27 %	
27 Eure	34	24		44	44	44	78	68	44	
76 Seine-Maritime	127	125	125	95	95	86	222	220	211	- sont comptés dans les colonnes EHPA(D) les établissements suivants : 67 EHPAD autonomes + 5 PUV + 20 EHPAD sanitaires + 3 EHPA - colonne H (EHPAD ayant une convention avec établissement de santé) : la différence est due à ce que 9 EHPAD sanitaires ne sont pas concernés car déjà situés dans un établissement hospitalier.
Total région Haute-Normandie :	161	149	125	139	139	130	300	288	255	
		92,55 %	77,64 %		100,00 %	93,53 %		96,00 %	85,00 %	
4 Alpes-de-Haute-Provence	5	5	4	31	31	25	36	36	29	Les étés sans convention ont été relancés. Il existe toutefois une collaboration étroite avec les CH de référence même si elle n'est pas formalisée.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
5 Hautes-Alpes	5	5	4	18	17	15	23	22	19	2 étas = conven. en cours (non EPHAD mais petite unité de vie de - 25 personnes) 1 LF = conv. en cours de renouvellement 5 MR sont rattachées à 1 étab. de santé 1 étab. privé situé sur Gap a ouvert le 12/10/06 et vient de produire son plan bleu qui n'a pas encore été validé - Convention en cours - Cet étab. fait l'objet d'une inspection.
6 Alpes-Maritimes	22	18	18	189	174	162	211	192	180	Rappel à tous les établissements des obligations réglementaires : suivi journalier des retours pour obtenir 100 % des documents.
13 Bouches-du-Rhône	39	38	27	161	158	128	200	196	155	
83 Var	39	38		142	134	8	181	172	8	
84 Vaucluse	20	20	13	54	54	50	74	74	63	
Total région PACA :	130	124	66	595	568	388	725	692	454	
		95,38 %	50,77 %		95,46 %	65,21 %		95,45 %	62,62 %	
44 Loire-Atlantique	31	31	31	152	152	149	183	183	180	
49 Maine-et-Loire	59	56	38	119	119	115	178	175	153	2 LF ont fait l'objet d'une reconnaissance récente par le conseil général de Maine et Loire, il leur a été demandé de nous adresser un plan bleu assorti d'une convention avec un établissement hospitalier.
53 Mayenne	16	16		58	58	55	74	74	55	
72 Sarthe	50	41	41	87	87	87	137	128	128	
85 Vendée	33	33	30	109	109	99	142	142	129	Les 142 EHPA ont déclaré avoir un plan bleu.
Total région Pays de la Loire :	189	177	140	525	525	505	714	702	645	
		93,65 %	74,07 %		100,00 %	96,19 %		98,32 %	90,34 %	
2 Aisne	10	10	7	79	79	69	89	89	76	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHAP(D)	Nombre d'EHPA(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPA(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPA(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
60 Oise	48	46	12	78	78	47	126	124	59	2 LF (de Crépy) ont déclaré avoir une convention orale avec un CH ; beaucoup de LF n'ont pas de convention car leurs locataires ne sont pas dépendants ; 12 EHPAD rattachées à un CH n'ont évidemment pas de convention.
80 Somme	4	4	4	67	67	67	71	71	71	
Total région Picardie :	62	60	23	224	224	183	286	284	206	
		96,77 %	37,10 %		100,00 %	81,70 %		99,30 %	72,03 %	
16 Charente	16	16	11	76	76	50	92	92	61	2 foyers-logements de type foyer soleil et 20 structures en établissement de santé pour lesquels les conventions sont sans objet. Les autres (9) ont reçu un courrier leur demandant de régulariser.
17 Charente-Maritime	24	24	24	113	113	113	137	137	137	
79 Deux-Sèvres	18	18	11	75	75	75	93	93	86	
86 Vienne	31	18	18	51	44	44	82	62	62	données nominatives en cours d'actualisation disponible à la mi-juillet.
Total région Poitou-Charentes :	89	76	64	315	308	282	404	384	346	
		85,39 %	71,91 %		97,78 %	89,52 %		95,05 %	85,64 %	
1 Ain	31	12	3	80	80	80	111	92	83	
7 Ardèche	33	26	26	47	39	39	80	65	65	3LF n'ont pas prévu pour l'instant de plans bleus et ont été remotivés pour les formaliser le plus rapidement possible.les 4 autres LF sont en cours d'élaboration Pour les EHPAD : les 8 manquantes sont en cours de finalisation ou de renouvellement.
26 Drôme	20	20	20	66	66	60	86	86	80	
38 Isère	49	35	22	84	84	55	133	119	77	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉPARTEMENTS/ Régions	MISE EN PLACE DES PLANS BLEUS									OBSERVATIONS
	Nombre de logements-foyers	Nombre de LF dotés d'un plan bleu	Nombre de LF ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre d'EHPAD(D)	Nombre d'EHPAD(D) dotés d'un plan bleu	Nombre d'EHPAD(D) ayant une convention avec un établissement de santé	Nombre total de LF et d'EHPAD(D)	Nombre total de plans bleus	Nombre total de conventions avec un établissement de santé	
42 Loire	29	27	6	83	81	65	112	108	71	
69 Rhône	101	101	5	150	150	96	251	251	101	
73 Savoie	23	23	22	47	47	45	70	70	67	La convention du dernier LF est en cours de signature. Même chose pour les 2 EHPAD manquants. Sont comptés parmi les EHPAD: 30 EHPAD+8 EHPAD hospitaliers+9 USLD.
74 Haute-Savoie	19	19	0	52	52	52	71	71	52	
Total région Rhône-Alpes:	305	263	104	609	599	492	914	862	596	
		86,23 %	34,10 %		98,36 %	80,79 %		94,31 %	65,21 %	
Total France métropolitaine:	2 716	2 341	1 257	6 713	6 567	4 968	9 429	8 908	6 225	
		86,19 %	46,28 %		97,83 %	74,01 %		94,47 %	69,88 %	
<p>Observation : un affichage à « 0,00% » peut être dû à un « non renseignement ». * En cas de manque de place vous pouvez joindre une fiche sous Word en annexe.</p>										